

| |
|-------------------------|
| République Française |
| Département de la Marne |

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

N° DE_2023_156

Commune de Jussecourt-Minecourt

| Nombre de membres | | |
|--------------------|----------|---------|
| Nombre en exercice | Présents | Votants |
| 09 | 08 | 09 |

DATE DE CONVOCATION

Le 08 décembre 2023

L'an deux-mil vingt-trois ,le jeudi quatorze décembre à dix-sept heures , le Conseil Municipal , légalement convoqué le huit décembre ,suite à réunion du vendredi huit décembre reportée faute de quorum, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi , sous la Présidence de Mme WIRBEL Vivianne, Maire
Présents : Vivianne WIRBEL, Jean-Paul DENIS, Christophe MUNIER ,Cédric WALIGUNDA ,Clément ROLLOT, Jacky DIMNET, Claudine MACHAL, Maria PAÍVA DE CASTRO
Absents avec procuration : Damien SIMONNET

Secrétaire de séance : Jacky DIMNET

Faisant suite à l'ordre du jour réunion du vendredi 08 décembre , **PAS DE QUORUM** reportée à ce jour

Délibération N° DE_2023_156

- **Etat de positionnement des créances douteuses (Décision Modificative)**

Mme le Maire fait part aux Conseillers Municipaux que le passage en 2024 du budget en M 57 entraîne des obligations , notamment en ce qui concerne les créances douteuses :

- La créance devient douteuse lorsque son recouvrement est incertain et le montant correspondant doit être provisionné .

Elle est dite douteuse lorsque :

- La personne rencontre des difficultés financières .Peut-être même a-t-il engagé une procédure de négociation
- La personne est insolvable au moment où il doit payer
- Le paiement n'arrive pas. Les relances de la Trésorerie n'ont pas abouti et n'a obtenu aucune réponse /explications de la part de la personne

Dans tous ces cas , la créance sera considérée comme douteuse

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur comptable, il est indispensable de constituer une provision.

Les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créance douteuse et /ou contentieuses

Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46. Les comptes 44 n'ont pas vocation à être dépréciés

Mme le Maire indique aux Conseillers Municipaux qu'un tableau complet Etat des Provisionnement des Créances , des sommes à positionner en créances douteuses leur a été envoyé en amont

| | C/491x | C /496x |
|--|----------|---------|
| PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE (au taux de 20 %) | 853 , 91 | 0,00 |
| SITUATION DES C/ 49 A LA BALANCE | | |
| AJUSTEMENT DE LA PROVISION | 853,91 | 0,00 |

Les restes à recouvrer BUDGET EAU :

- Titres de + de 2 ans
- Au chapitre 68 , compte 6817 : dotation aux dépressions des actifs circulants

Afin d'approvisionner le Compte BUDGET EAU, une Décision Modificative est nécessaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE des présents autorise ,Mme le Maire à procéder à une Décision Modificative :

Sens du compte débiteur :

- Fonctionnement EAU article 61523 :voies et réseaux : - 854 ,00 €

Contrepartie :

, Compte 6817 : (provisions pour dépréciation des comptes de client) : + 854 ,00 €

Fait à Jussecourt-Minecourt, le 16 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance

Wirbel Vivianne , Maire



Le secrétaire de séance

Jacky DIMNET

